

**Délibération n° 2017-021 en date du 1^{er} Février 2017
portant sur une subvention exceptionnelle au Syndicat d'Initiative
Intercommunal d'Auzances Bellegarde**

L'an Deux Mille Dix Sept, le premier février à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénéraillles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la maison de la culture de Chénéraillles, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 26/01/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 52	Votants : 57	POUR : 57
Pouvoir : 5	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 4	Exprimés : 57	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S., SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., TARRET, ECHEVARNE, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, JARY, PLAS, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M., SEBENNE, BARRAUD, FERNANDEZ, MORELE, SAUVANET, CHAUMETON, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE MH. à SIMON F., SCHMIDT D. à JARY J., GENDRAUD MA. à VENTENAT MF., WELZER JP., à MATHIEU MC., D'HULSTER E. à ROULLAND R.

Excusés : MM. ROBIN, LONGCHAMBON, AGABRIEL, GIRAUD-LAJOIE

Secrétaire de séance : MME Marie-Thérèse POULAIN

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Françoise VENTENAT, Vice-Présidente en charge de la promotion touristique.

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil Communautaire une demande de subvention exceptionnelle formulée par le Syndicat d'Initiative Intercommunal d'Auzances Bellegarde concernant le financement des éditions touristiques 2017.

Madame la Vice-Présidente rappelle que le coût de ces éditions est réparti entre les Communautés de Communes au prorata du nombre d'habitants et s'élève à 1 543,89 € pour le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Auzances Bellegarde.

Pour mémoire, la Communauté de Communes avait participé, pour l'année 2016, à hauteur de 1 556,00 €.

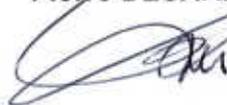
Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 543,89 € au Syndicat d'Initiative Intercommunal d'Auzances Bellegarde pour le financement des éditions touristiques 2017

Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 24 février 2017
Pour copie conforme, le 24 février 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accuse de réception en préfecture
023-242300127-20170224-2017-021-DE
Date de télétransmission : 24/02/2017
Date de réception préfecture : 24/02/2017